

CONVENTION de PARTENARIAT « Théâtre à l'école et au collège »

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention Tarn Education culture dont les principes sont posés dans son préambule.

Par conséquent, la présente convention constitue, pour l'inspection académique et le Conseil général du Tarn, la déclinaison, dans le champ artistique du théâtre, de la convention cadre « *Tarn Education Culture* », pour l'action culturelle dans le département du Tarn. Cette convention opère également dans le cadre du projet académique, et de la politique de la DRAC, en application des orientations nationales et des textes réglementaires qui régissent l'éducation artistique et l'action culturelle dans les écoles et les EPLE.

I - UNE DYNAMIQUE GLOBALE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

La convention « *Théâtre à l'école et au collège* » s'appuie sur des institutions et des structures culturelles:

- le rectorat de l'Académie de Toulouse,
- la DRAC Midi-Pyrénées,
- l'Inspection académique du Tarn,
- le Conseil général du Tarn,
- l'ADDA du Tarn,
- la Scène Nationale d'Albi,
- l'Espace Apollo-Michel Bourguignon de Mazamet.,
- les associations ou fédérations d'associations impliquées dans des actions d'animation, d'éducation ou de diffusion concernant le secteur éducatif : l'OCCE, la FOL.

II- UNE VOLONTE COMMUNE

L'objectif général de la convention « *Théâtre à l'école et au collège* » est de contribuer à irriguer les territoires afin de veiller à une équité d'accès à la culture, notamment dans les secteurs ruraux.

La convention « *Théâtre à l'école et au collège* » impulse des dynamiques dans lesquelles elle intègre des acteurs locaux. Par ailleurs, elle n'exclut pas d'autres initiatives locales, en matière de théâtre, qu'elle peut également conforter. Ainsi, en cohérence avec le projet académique, elle assure une lisibilité de l'action départementale, tout en valorisant les projets locaux.

III - UNE MEILLEURE ARTICULATION PREMIER / SECOND DEGRE

De nombreuses actions existent depuis plusieurs années notamment dans le second degré, soutenues par le Conseil général du Tarn.

L'objet de cette convention sera également de chercher progressivement à assurer une plus grande continuité de l'approche du théâtre dans toutes ses dimensions de l'école primaire au collège, puis au lycée. Cette continuité se joue dans le cadre scolaire, périscolaire et associatif. Elle s'inscrit dans les dispositifs partenariaux existant dans le Tarn.

Il s'agit également de donner du sens à l'ensemble des efforts communs réalisés au plan de la formation des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré afin de favoriser des changements tangibles sur le terrain dans le cadre des orientations nationales prévues par la circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 parue au Bulletin Officiel n° 19 du 8 mai 2008.

Convention

Entre les soussignés :

✓ **Le rectorat de l'académie de Toulouse**

représenté par Brigitte QUILHOT-GESSEAUME, IA-IPR - Déléguée académique à l'action culturelle

Rectorat de Toulouse

Place Saint-Jacques - BP 7203 - 31073 Toulouse cedex 7

✓ **La DRAC Midi-Pyrénées**

représentée par Dominique PAILLARSE, Directeur

32, rue de la Dalbade, Hôtel St Jean 31080 Toulouse

✓ **L' Inspection académique du Tarn**

représentée par Eric TOURNIER, Inspecteur d'Académie,

Directeur des Services départementaux de l'Education nationale

cité administrative, 3 rue Général Giraud, 81013 Albi cedex 9.

✓ **Le Conseil général du Tarn**

représenté par Thierry CARCENAC, Président

Hôtel du département, Lices Georges Pompidou 81013 Albi cedex 9

✓ **L' Association Départementale de Développement des Arts du Tarn (ADDA)**

représentée par Georges BOUSQUET, Président

Conseil général, 81013, Albi cedex 9

✓ **La Scène Nationale d'Albi**

représentée par Robert FABRE, Président

Place de l'Amitié entre les Peuples 81000 Albi

✓ **La Fédération des Œuvres Laïques du Tarn**

représentée par Jean-Claude ARNAUD, Président

11, rue Fonvieille 81000 ALBI

✓ **L'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Tarn**

représenté par Marie-José CHARRIN, Présidente

32, rue des Carmélites 81000 Albi

✓ **L'Association Accord - Espace Apollo-Michel Bourguignon**

représentée par Chantal ROSSI, Présidente

place Maréchal Leclerc 81200 Mazamet

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Une stratégie commune :

Les signataires affirment par cette convention leur volonté commune de contribuer au développement du théâtre dans les écoles et les collèges du département et de renforcer leur partenariat autour de cet objectif commun. Ce dispositif est appelé « *Théâtre à l'école et au collège* » et se décline en différentes opérations coordonnées, menées par ses signataires ou par des partenaires ponctuels et en y associant, chaque fois qu'elles le souhaitent, les communes concernées.

Article 2 - Un projet commun, des identités et des missions respectives :

La mise en œuvre de cette convention implique la définition d'un projet départemental global au niveau du théâtre. Ce projet vise essentiellement à développer et à enrichir une culture théâtrale en favorisant l'accès aux œuvres et la possibilité d'une pratique théâtrale, ainsi que la formation tant pour les élèves que pour les enseignants. Il pose un cadre pour impulser de nouvelles initiatives, pour mettre en place les accompagnements et coordonner les moyens nécessaires.

L'objectif déclaré de cette convention est que le théâtre trouve une place pleine et entière dans le parcours culturel de l'élève de l'école au lycée.

Dans le premier degré, les projets d'écoles sont soumis à la validation des Inspecteurs de l'Education Nationale et peuvent s'inscrire dans le cadre des dispositifs départementaux, proposés par l'Inspection Académique du Tarn, coordonnés par le conseiller pédagogique départemental.

Dans le 2nd degré, les projets théâtre, s'inscrivent dans le volet culturel des projets d'établissement. Les référents-culture des collèges, en accord avec le chef d'établissement et en relation avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle, favorisent une meilleure information et coordination à l'échelle des établissements et des bassins.

Article 3 - Les objectifs :

La formation des enseignants :

Favoriser le développement des stages ou des autres modalités de formation (*Ateliers de Pratiques Artistiques Adultes, Ecolé du spectateur, Regards croisés, etc...*) ;

Accompagner les enseignants dans la construction du parcours culturel des élèves en leur proposant des dispositifs et des outils méthodologiques appropriés ;

Permettre aux enseignants d'aller à la rencontre des artistes et de découvrir la création contemporaine. Solliciter, en tant que relais indispensable, les référents-culture des établissements et les informer des événements culturels tarnais, concernant le théâtre ;

Présenter aux enseignants les dispositifs partenariaux ;

Produire et diffuser des outils culturels et pédagogiques favorisant la découverte et l'appropriation du théâtre dans le cadre des dispositifs partenariaux. On cherchera dans ce cadre à développer, chaque fois que ce sera possible un partenariat avec le CDDP du Tarn.

La formation des élèves :

L'étude du théâtre est inscrite de façon obligatoire dans le cadre des programmes d'enseignement, et ce à tous les niveaux. Cette convention permettra d'enrichir le travail de la classe :

En favorisant les rencontres avec les artistes et les œuvres dans le cadre des projets inscrits au volet culturel des projets d'école et d'établissement, en faisant mieux connaître les lieux culturels du département ;

En inscrivant ces expériences de théâtre dans le cadre d'un parcours culturel cohérent qui jalonne la scolarité d'un élève du primaire au lycée ;

En inscrivant dans l'enseignement de l'histoire des arts le domaine du théâtre ;

En créant des conditions favorables d'échanges entre classes ou entre établissements et en confortant le développement des liaisons école/collège, puis collège/lycée.

Article 4 - Les principes du partenariat

Le partenariat se construit avec les acteurs culturels de référence du département et leurs services de médiation en direction du public scolaire. Ce partenariat permettra de favoriser l'accès aux œuvres du répertoire et de la création contemporaine.

L'enseignant, en collaboration avec l'artiste, assure la conception et la conduite du projet. La présence de l'artiste doit, sur la base d'une approche concertée, permettre d'apporter une ouverture, de bénéficier d'un autre type de compétence pour nourrir ou enrichir le projet.

Article 5 - Les champs d'application de ces collaborations :

Dans le cadre de cette convention, les structures culturelles de référence seront les interlocuteurs privilégiés des écoles et des établissements pour la mise en œuvre des projets théâtre. La qualité des intervenants peut être ainsi garantie. Au besoin la DRAC, la DAAC et les corps d'inspection seront sollicités pour une expertise plus précise et complète.

Article 6 - Modalités organisationnelles et financières :

L'ADDA est désignée par le Conseil général du Tarn comme structure culturelle à vocation départementale. Elle est associée par la présente convention, à la coordination partenariale des projets théâtre, pour ce qui relève des dispositifs proposés à l'échelon du territoire départemental.

Les structures culturelles partenaires, sont des forces de proposition essentielles sur le plan artistique, tous les projets initiés par ces structures faisant l'objet d'un travail de concertation et d'adaptation en fonction des objectifs pédagogiques des enseignants. La validation de ces projets relève du chef d'établissement après vote du conseil d'administration pour les collèges et de l'inspecteur de l'Education Nationale pour les écoles.

Dans certains cas, l'ADDA pourra se voir confier la coordination, la réalisation de projets à caractère départemental, voire assurer le recrutement et la rémunération des artistes.

Article 7- Evaluation - Comité de pilotage et groupe technique 1^{er} / 2nd degré :

Un comité de pilotage départemental théâtre et un groupe technique théâtre 1^{er} et 2nd degré sont créés.

Le comité de pilotage départemental Théâtre

Il est chargé de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'une politique commune dans le domaine artistique du théâtre à l'échelon départemental. Il s'attache également à la définition d'une stratégie de communication des points forts de cette politique commune auprès des différents acteurs locaux. Ce groupe se réunira au moins une fois par an sous la présidence de l'inspecteur d'académie DSDEN.

Il est composé de membres représentant chacune des structures à savoir :

- du délégué académique à l'action culturelle et/ou de l'IA-IPR en charge du dossier théâtre
- du directeur de la DRAC ou de son représentant
- de l'inspecteur de l'éducation nationale ayant la mission art et culture premier degré
- du président du conseil général ou de son représentant
- du chef d'établissement coordinateur du dossier culture pour le second degré
- du directeur de l'ADDA du Tarn et du chargé de mission Théâtre
- du directeur de la Scène Nationale d'Albi ou de son représentant
- du directeur de l'espace Apollo-Michel Bourguignon de Mazamet
- du président de l'OCCE du Tarn ou de son représentant
- du président de la FOL du Tarn
- du conseiller pédagogique départemental chargé de la mission théâtre désigné par l'IA pour le premier degré
- du représentant des services administratifs de l'inspection académique du Tarn
- du représentant administratif du service de la culture du Conseil général
- du directeur du CDDP du Tarn

Le groupe technique Théâtre 1^{er} / 2nd degré

Ce groupe est placé sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie (par l'intermédiaire du groupe « Arts et Culture » premier / second degré piloté par l'IEN et le chef d'établissement chargés de la culture) et de l'IA-IPR en charge du dossier théâtre.

Il est composé :

- du représentant des services administratifs de l'inspection académique,
- du représentant administratif du service de la culture du Conseil général
- du conseiller pédagogique départemental chargé de la mission théâtre, désigné par l'IA pour le premier degré,
- de deux professeurs du second degré chargés de mission auprès des structures culturelles « Scène Nationale d'Albi » et « Espace Apollo-Michel Bourguignon »,
- du représentant de l'ADDA du Tarn chargé de mission théâtre,
- du chargé de mission théâtre à la DAAC,
- des représentants des autres structures partenaires

Il a pour vocation :

- de faciliter la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de la politique commune définie par le comité de pilotage départemental théâtre,
- d'assurer une meilleure coordination des actions entre le 1^{er} et le 2nd degré,
- de concevoir et proposer des projets dont l'ampleur ne permettrait pas aux établissements de les assumer seuls,

- de proposer une évaluation annuelle qui sera soumise à l'approbation du comité de pilotage. Les critères d'évaluation seront définis par le comité de pilotage.

Il peut ainsi proposer :

- l'organisation d'événements ou de manifestations regroupant plusieurs établissements ayant déjà un projet théâtre,
- la mise en place de rencontres (inter-établissements, inter-degrés),
- un axe de travail thématique particulier pluriannuel qui fédère les actions locales, leur donne un sens et une lisibilité au plan du département ou contribue à les valoriser,
- un cahier des charges visant à clarifier les éléments indispensables à la création d'un projet artistique partenarial.

Dans ce cadre, un bilan détaillé sera élaboré chaque année et communiqué au comité de pilotage départemental.

Article 8 : Durée de la convention cadre.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle s'applique à partir de l'année scolaire 2010 / 2011. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf avis contraire formulé par écrit par l'un des partenaires et adressé aux autres partenaires, moyennant un préavis de deux mois.

Fait à Albi, le 12 janvier 2011

La déléguée académique
à l'action culturelle



Brigitte QUILHOT-GESSEAUME

La directrice régionale adjointe
des affaires culturelles




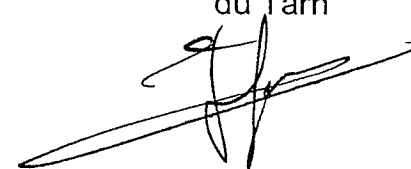
Anne-Christine MICHEU

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
De l'éducation nationale du Tarn



Eric TOURNIER

 Le président du Conseil général
du Tarn



Thierry CARCENAC

Le président de l'association départementale
de développement des arts du Tarn



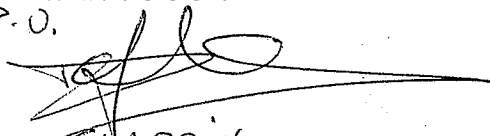
Georges BOUSQUET

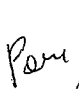
Le président de la scène nationale
d'Albi





Robert FABRE

La présidente de l'OCCE

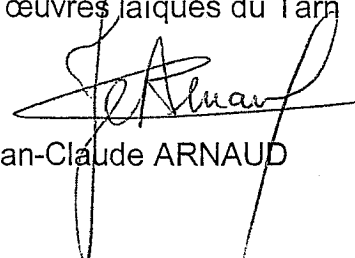
P.O.

CHARRIN
Marie-Josée CARIVENQ

 La présidente de l'association
ACCORD – Espace Apollo



Chantal ROSSI 

Le président de la fédération
Des œuvres laïques du Tarn



Jean-Claude ARNAUD